

**Département des Hauts-de-Seine**  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2023**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 28

Représentés : 7

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions 0

**OBJET : Actualisation du tableau des emplois**

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le seize juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, SAUCY Nathalie, HOUCINI Mohamed, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

M. CONSTANT	pouvoir à	Mme GALANTE-GUILLEMINOT
M. LHOSTE	pouvoir à	M. CHAMBON
Mme RADAORISOA	pouvoir à	Mme SAUCY
Mme LECUYER	pouvoir à	M. DELERIN
Mme PORTALIER-JEUSSE	pouvoir à	M. BERTHIER
Mme KARAJANI	pouvoir à	Mme REIGADA
Mme GOUJA	pouvoir à	Mme LE FUR

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M LE ROUZES Estéban est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.313-1,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des modifications du tableau des effectifs afin de l'actualiser en fonction des mouvements intervenant dans les structures ainsi que des adaptations de postes par rapport aux recrutements effectués ou à effectuer ainsi que des nominations prononcées dans le cadre de la promotion interne au titre de l'année 2023,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1** : de créer les emplois suivants :

- 1 poste de gardien-brigadier à temps complet
- 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet.

L'effectif des grades concernés sera modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet
<b>Filière police municipale</b>				
Gardien-brigadier (+1)	4	0	5	0
<b>Filière technique</b>				
Agent de maîtrise (+2)	9	0	11	0

**Article 2** : d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la commune.

**Article 3** : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

**Article 4** : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en préfecture le : 05 JUIL, 2023

Publication/Affichage le : 07 JUIL, 2023

Pour le Maire par délégation  
Le Directrice Générale Adjointe des Services  
Mme Karine Fabre

Tableau des emplois avec les effectifs pourvus

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID: 092-219200326-20230622-DEL230622\_18-DE

FILIERES	CAT	POSTES BUDGETAIRES 01/01/23	CREATIONS CM 9/3/23	CREATIONS CM 13/4/23	SUPPRESSIONS CM 13/4/23	POSTES BUDGETAIRES au 13/4/23	POURVUS au 01/5/23	CM 22/6/23
<b>Emplois fonctionnels et collaborateurs de cabinet</b>								
Directeur général des services		1				1	1	
Directeur général adjoint des services		2				2	2	
Directeur des services techniques		1				1	1	
Collaborateurs de cabinet		2				2	2	
<b>TOTAL HORS FILIERE</b>		6				6	6	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>								
Attaché principal	A	5			2	3	3	
Attaché	A	24				24	19	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2			2			
Rédacteur principal de 2ème classe	B	4				4	3	
Rédacteur	B	12	2		1	13	9	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	27				27	26	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	29			7	22	19	
Adjoint administratif	C	26			5	21	18	
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		129	2		17	114	97	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>								
Ingénieur principal	A	3				3	2	
Ingénieur	A	6	1			7	6	
Technicien principal de 1ère classe	B	4		1	1	4	3	
Technicien principal de 2ème classe	B	4				4	3	
Technicien	B	2				2	2	
Agent de maîtrise principal	C	15			2	13	12	
Agent de maîtrise	C	9				9	4	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	11				11	10	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	46				46	44	
Adjoint technique	C	91			11	80	78	
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>		191	1	1	14	179	164	2
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>								
Médecin hors classe	A	17	3		4	16	12	
Médecin de 1ère classe	A	6			3	3		
Psychologue hors classe	A	1				1	1	
Psychologue de classe normale	A	2				2	2	
Puéricultrice hors classe	A	1				1	1	
Puéricultrice	A	1				1	1	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	5				5	5	
Educateur de jeunes enfants	A	9			3	6	4	
Assistant socio-éducatif	A	1			1			
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1				1	1	
Sage femme hors classe	A	1			1			
Pédicure podologue hors classe	A		1			1	1	
Infirmier en soins généraux	A	1			1			
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1				1	1	
Infirmier de classe supérieure	B	2				2	2	
Technicien paramédical de classe supérieure	B	1			1			
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	11				11	9	
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	21			3	18	14	
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	C	2			1	1	1	
Agent social principal de 1ère classe	C	3				3	3	
Agent social principal de 2ème classe	C	4				4	4	
Agent social	C	28				28	26	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	4				4	4	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	4			3	1	1	
<b>TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		127	4	0	21	110	93	0
<b>FILIERE SPORTIVE</b>								
Conseiller des A.P.S.	A	1				1	1	
Educateur des A.P.S. principal de 2ème classe	B	1				1	1	
Educateur des activités physiques et sportives	B	5			1	4	4	
<b>TOTAL FILIERE SPORTIVE</b>		7	0	0	1	6	6	0
<b>FILIERE CULTURELLE</b>								
Attaché de conservation du patrimoine	A	1				1	1	
<b>TOTAL FILIERE CULTURELLE</b>		1	0	0	0	1	1	0
<b>FILIERE ANIMATION</b>								
Animateur principal de 1ère classe	B	2	1			3	3	
Animateur principal de 2ème classe	B	3			1	2	1	
Animateur	B	13				13	9	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	2				2	2	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	9				9	8	
Adjoint d'animation	C	21				21	18	
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>		50	1	0	1	50	41	
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>								
Brigadier-chef principal	C	8				8	6	
Gardien Brigadier	C	4				4	3	1
<b>TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>		12	0	0	0	12	9	1
<b>TOTAL GENERAL</b>		523	8	1	54	478	417	3